

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) RONTIGNON-NARCASTET

MARDI 18 JUIN 2019

Étaient présents

Les parents d'élèves délégués : Mme Bernadet et Mme Massalou pour l'école de Rontignon,
Mme Verdier et Mme Rodrigues pour l'école de Narcastet

Pour la municipalité de Narcastet : M. Faux, M. Hitier

Pour la municipalité de Rontignon : M. Dudret, Mmes Del Regno, Paillon

Les enseignantes : Mmes Favié, Pitaval et M. Gourdain pour l'école de Narcastet,
Mmes Barrière et Riutort pour l'école de Rontignon ;

Excusés : M. Laporte-Fauret, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Mme
Elayadi, Mme Gimet (déléguées parents Narcastet), Mme Castets,
Mme Strub Lawi (déléguées parents Rontignon)

1 . Équipe enseignante.

Mme Barrière est nommée à titre définitif directrice de l'école de Rontignon.
M. Gourdain reprend son poste de remplaçant itinérant, Mme Touyarou revient à la rentrée de septembre 2019.

2 . Effectifs à la rentrée 2019.

A. Effectifs prévisionnels 2019-2020 :

	PS	MS	GS		
	19/21	13	19		
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
11	14	21	8	16	

Soit sur le RPI

école de Rontignon : entre 51/53 à la rentrée de septembre

école de Narcastet : 70

Il n'y aura pas de classe à trois niveaux pour l'année prochaine, ni de niveau partagé.

Remarque : Il est difficile de faire des prévisions, cependant on observe que les effectifs sont en constante augmentation.

3 . Financement du Plan "bibliothèques d'école"

La somme de 1500 € (soit 300 € par classe) a été versée aux coopératives scolaires.
L'argent sera utilisé pour l'achat des livres l'année prochaine.

Les municipalités se sont engagées à suivre cet investissement.

La commune de Rontignon délibère pour fixer sa participation le lundi 24 juin 2019. Elle prendra la forme d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.

La Mairie de Narcastet a accordé 150 euros à l'école de Narcastet

4 . Bilans des projets pédagogiques 2018-2019.

Rontignon :

- Enfants danseurs sur le thème de la montagne (intervenante en danse en mars avril sur 5 vendredis)
- 1,2,3 Pestacles ! : 2 spectacles en mai : La chaise bleue, et Contes sous la tente
- Voyage à Gourette : certaines activités ont été raccourcies pour cause de pluie le mardi, neige à Gourette le mardi soir
- Les petits sont allés au Parc Animalier. Visite le matin et atelier empreintes d'animaux l'après-midi.
- Spectacle de fin d'année samedi prochain le 22 juin

Narcastet :

- Jeux d'échecs.

CP-CE1 :

- voyage à la montagne : au programme randonnée et escalade, ces activités ont été très porteuses de lien entre les enfants.

- des spectacles de théâtre et de danse très intéressants.
- Activité athlétisme.

CE2-CM1 :

- théâtre et danse commun avec CP.
- Activité athlétisme.
- Trois jours au Poney club de Narcastet la dernière semaine de juin.

CM1-CM2 :

- fin du projet cinéma. Chaque enfant a eu un DVD avec les productions réalisées.
- Jazz In School

Remarque des municipalités : L'année prochaine, le budget sera voté en mars après les élections municipales.

5 . Projet Natation 2019-2020

Les enfants des niveaux *GS/CP/CE1, CE2/CM1/CM2* participeront à dix séances de 45 minutes, 2 fois par semaine, une le matin, une l'après-midi sur 5 semaines. Nous préciserons les dates de ces créneaux avant la fin de l'année.

Les coopératives scolaires auront à charges les entrées soit : 1,6 € par enfant et par séance.

Les transports seront pris en charge par les municipalités.

Un devis de Caraliance sera communiqué à la Mairie de Rontignon.

Pour Narcastet, la communauté de communes a un fonctionnement différent. Le montant demandé à la mairie sera connu à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Les dates d'agrément pour les parents ne sont pas encore connues.

Les dates définitives des séances et d'agrément seront communiquées aux parents dès que nous les aurons.

6 . Modification du règlement intérieur :

- **Article 4.1**, cet article sera modifié comme suit :
 - i. Accueil des enfants à 13h35 dans la cour ou dans la salle de motricité de Rontignon en cas de mauvais temps (dans la salle de sport en cas de mauvais temps tant que la construction de cette salle de motricité n'est pas achevée)
- **Article 6.3**
 - i. Pas de rajout concernant le rôle des ATSEM dans ce règlement

- **Article 6.5** cet article sera modifié comme suit :

Après la phrase sur l'interdiction à l'école des objets pointus et tranchants :

«... ainsi que tout objet de communications électroniques : téléphones, montres, tablettes (loi du 3 août 2018) . Une réponse adaptée, individuelle et graduée, sera apportée à toute utilisation de ces objets dans l'établissement. Elle peut prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire...) ou de la confiscation de l'appareil désormais autorisée par la loi.»

La même phrase pourrait être intégrée dans les règlements intérieurs des garderies et des cantines des deux écoles ainsi que du centre aéré de Narcastet.

7 . Ecole maternelle de Rontignon :

- **Programmation des travaux de rénovation et d'agrandissement**

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école maternelle (2^e tranche de travaux) commenceront le lundi 8 juillet 2019. Les travaux de l'été concernent les modifications dans l'existant :

- création du bureau de direction dans l'entrée côté parking du foyer,
- création d'une kitchenette dans l'actuel bureau de direction,
- modification des toilettes dans l'optique de la liaison avec la future salle de motricité,
- suppression de l'ancienne chaufferie et mise à hauteur du plancher.

Suivront les travaux de construction de la salle supplémentaire et du préau et pour finir la clôture de la cour de l'école après sa rénovation.

L'accès au chantier se fera par la Cassourade.

L'accès à l'école se fera par la porte côté foyer (la porte qui donnait autrefois accès à l'Algeco). Cette même porte sera utilisée pour accéder à l'espace sportif du foyer ainsi qu'à la cour de l'école qui, réduite en raison du chantier dans sa partie école, sera étendue sur l'espace du fronton et clos.

- **Quel sera le lieu de récréation des enfants après la construction du préau par mauvais temps et l'utilisation de la salle de sport ?**

Une fois le chantier de la deuxième tranche de travaux achevé, la cour de l'école comprenant le préau sera clôturée et sécurisée. L'accès en sera règlementé (portail

à gâche électromagnétique). Le lieu de récréation des enfants est réputé se situer à l'intérieur du périmètre de l'école maternelle.

L'espace sportif du foyer municipal restera bien évidemment utilisable par la maternelle (un planning annuel sera déterminé en partenariat avec la mairie).

➤ **Travaux de sécurisation de l'accès à la cours de l'école (dispositif anti-intrusion).**

Pendant l'été 2018, une communauté de gens du voyage s'est introduite dans la Cassourade par le passage entre le foyer et l'école en démontant le portail d'entrée et les clôtures.

Même si, aujourd'hui, l'arrêté municipal du 21 août 2018 interdit la circulation des véhicules à moteur et la pratique du camping et du caravanage dans cet espace public, il convient d'empêcher l'accès par ce passage.

Les blocs béton ont été livrés le vendredi 14 juin.

Ils seront mis en place dès que l'agent technique aura préparé les emplacements.

8 . Cantine de l'école de Rontignon :

➤ **Mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) à l'école maternelle (circulaire N° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé).**

Le projet d'accueil individualisé (PAI) défini dans la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 permet de préciser les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, organisation des actes de soins, etc.) pour les enfants et adolescents dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements ou protocoles médicaux afin qu'ils poursuivent une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible. Il est rédigé en concertation avec le médecin de l'éducation nationale qui veille au respect du secret médical.

En ce qui concerne la municipalité de Rontignon, le représentant de la commune doit être présent à l'occasion de la rédaction du PAI. C'est lui qui fait le lien avec la cuisine communautaire (formulaire contresigné par les parents et le médecin scolaire) ; en effet, la cuisine communautaire est en mesure de fournir certains repas adaptés.

➤ **Programmation d'une réunion d'information sur le fonctionnement de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2019.**

Une réunion d'information au profit de tous les parents des enfants actuellement en moyenne et petite section et des parents dont les enfants entreront en maternelle en septembre 2019 est organisée le **mercredi 26 juin 2019 à 18h00** en la salle de réunion du rez-de-chaussée du foyer municipal de la commune de Rontignon.

Madame la directrice de la société publique locale (SPL) Pau-Béarn-Pyrénées restauration sera présente.

La contrainte pour les commandes est la suivante : 72 heures avant le jour de consommation au plus tard à 10 heures.

Saisie avant 10h00 le :	Pour un repas consommé le :
Mercredi → Mardi	Lundi
Jeudi	Mardi
Lundi	Jeudi
Mardi	Vendredi

Tout repas commandé sera réglé, quoiqu'il arrive, par la commune.

Le 24 juin 2019, le conseil municipal débattera sur les conditions de remise gracieuse du service de cantine (repas commandé et non consommé). Les familles seront informées de ces conditions via les courriels habituels remis dans le cadre de la rentrée 2019.

Au cours de cette même séance, le conseil débattera sur le tarif du service de cantine qui n'est pas réputé couvrir que le seul coût du repas livré (il ne faut pas oublier les charges afférentes à la mise en œuvre de ce service : charges de personnel, charges de fonctionnement, amortissement des infrastructures).

- **Changement de fournisseur des repas (retour des avis parents après la visite de la cuisine centrale, prix du ticket, anticipation des absences....).**

Deux visites à la cuisine centrale de la société publique locale (SPL) Pau-Béarn-Pyrénées restauration ont été organisées :

- Le mardi 11 juin à 9h00 : 2 parents,
- Le vendredi 14 juin à 12h00 : personne.

- **Changement dans le personnel municipal**

Narcastet :

- Garderie du matin, du soir et cantine à l'école: Mme Mélanie Ferreira arrive en fin de contrat aidé qui ne peut être prolongé. Mme Amélie Rigaud deviendra permanente à temps complet (elle travaillera aussi sur le Centre de Loisirs).
- Cantine : Mme Christine Duprat continue d'occuper ce poste.
- Centre de Loisirs : Mme Mélanie Lataste, est nommée sur le poste de direction. M. Carey ayant cessé ses fonctions.

Tout le personnel sera désormais à temps complet (35h).

Rontignon,

- Secrétariat de la Mairie : Mme Delphine Lambalot travaillera à la Mairie de Rontignon le lundi et le jeudi.

- Employé communal espaces verts : M. Gwenael Meunier a démissionné de son poste. Un remplaçant a été trouvé en attendant le recrutement d'un nouvel employé municipal.

Le règlement de la cantine sera modifié à la rentrée 2019.

9 . Matériel de cour de récréation à l'école de Narcastet :

Est-il possible d'avoir plus de ballons et de cordes à sauter ?

Les cordes à sauter ont été enlevées par les enseignants car les enfants ne les utilisent pas correctement. Elles présentaient un danger pour les enfants.

Pour les ballons, seulement 4 ballons souples et 2 ballons de basket peuvent être utilisés simultanément, autrement les enfants n'y font pas attention et les perdent.

Ces ballons sont gonflés régulièrement et changés quand ils sont abimés. Les enseignants demandent aux enfants de chercher les ballons égarés dans les haies avant d'en mettre d'autres à disposition.

Fin de la séance à 19h45.